

5^o. Votre 5me. accusation excède toutes les autres par sa maligne atrocité aussi bien que par sa fausseté sans pareille. Vous m'accusez ainsi que bien d'autres catholiques du crime de parjure, en prétendent que j'ai violé le serment prêté avec les autres membres catholiques du Parlement.

Déshontés calomniateurs! Je vous donne le défi, vous n'êtes pas capable de spécifier en quoi consiste cette violation. Mais il est surperflu de se justifier d'une semblable accusation. Cette accusation ne peut affecter que ceux qui ont l'impudente audace de la faire.

Il y a, en vérité, une preuve historique, écrite en lettres de sang, dans les annales du crime, dans les annales de la confiscation et de la persécution; annales que vous considérez naturellement avec complaisance; il y a, je le répète, une preuve glorieuse du respect des catholiques pour l'obligation du serment. Ce respect était tel que leurs ennemis, qui le connaissaient, n'employaient point d'autres procédés pour les priver de leurs droits civils, de leurs offices, de leurs rangs, de leurs dignités ou de leurs émolumens, bien plus, de leurs vies même sur l'échafaud, en voulant les forcer à faire un serment qu'ils ne pouvaient prêter. Les catholiques, victimes pendant trois siècles de leur horreur pour le parjure, sacrifiaient leurs propriétés, leurs franchises, leur liberté, leurs vies, plutôt que de violer la sainteté du serment. Ces catholiques sont maintenant

Mais non! je détourne les yeux avec mépris de votre accusation folle et insensée et je vous laisse y répondre au tribunal de vos consciences (si telle chose se trouve chez vous) et au tribunal de Dieu qui doit nous juger, vous et moi, par une éternité de bonheur et de malheur, et aux yeux duquel les prétentions hypocrites, le présomptueux amour-propre, l'intolérance rancuneuse paraîtront sous leurs vraies couleurs et ne laisseront aucun prétexte aux subterfuges.

Méthodistes-Wesleyens! vous avez commencé cette controverse: vous avez évité de vous maintenir sur le terrain que vous avez vous-mêmes choisi. Aux argumens que je vous adressai, vous opposâtes des calomnies et des personnalités; et il ne vous reste plus qu'à vous courber sous le juste châtement que je vous ai infligé; ou à avoir une fois l'honnêteté et le courage d'avouer votre erreur et de faire les apologies nécessaires.

(A CONTINUER.)